

Services à la personne [LP]

Infos pratiques

- > **Composante** : Sciences psychologiques, sciences de l'éducation
- > **Durée** : 1 an
- > **ECTS** : 60
- > **Ouvert en alternance** : Non
- > **Formation accessible en** : Formation initiale, Formation continue
- > **Formation à distance** : Non

Présentation

Parcours proposés

- > [Responsable coordination, aide à la personne dans son environnement \(RCAPE\)](#)

Présentation

La politique d'inclusion à l'école, la volonté de fermer ou de diminuer le nombre de places en milieu ségrégué, la diminution des jours d'hospitalisation, conduisent de plus en plus de personnes à vivre à domicile en ayant un besoin plus ou moins important de soutiens et d'aides pour tout ou partie des actes de la vie quotidienne, les soins, les déplacements, l'éducation, mais également pour soutenir et créer la meilleure qualité de vie possible pour elles, personnes concernées, et leurs proches.

Le refus d'une vie en institution est également exprimé par une majorité de personnes confrontées à une maladie invalidante même évolutive, ces dernières souhaitant exercer leur citoyenneté et vivre comme tout un chacun en milieu écologique, de la manière la plus autonome qui soit, en dépit des contraintes imposées par leur état de santé.

Cette vie en milieu ordinaire ne peut se concevoir sans la mise en place d'interventions humaines, d'aides et d'aménagements destinés à garantir à la personne malade, âgée, en situation de handicap, un environnement sécurisé et sécurisant et une qualité de vie à laquelle elle et ses proches sont en droit de prétendre.

Ces situations souvent complexes, se traduisent par la présence simultanée d'une multitude de facteurs médicaux, psychosociaux, culturels, éducatifs, environnementaux et/ou économiques susceptibles de perturber ou de remettre en cause la prise en charge de la personne, voire d'aggraver son état de santé, et peuvent mobiliser pléthore d'institutions et d'interlocuteurs.

L'absence de coordination et de concertation entre ces derniers, le manque d'informations communiquées aux personnes concernées quant aux missions des professionnels intervenant à leurs côtés, induisent un morcellement de la prise en charge et une absence de prise en compte de la personne dans sa globalité. La place des proches, qu'ils soient ou non en situation d'aidants, n'est pas toujours reconnue alors qu'ils font partie intégrante des ressources sur lesquelles les professionnels vont pouvoir compter et avec lesquelles ils vont devoir composer.

Ces intervenants doivent agir en fonction des capacités de la personne concernée et de ses proches à décider pour eux-mêmes et à se mettre en mouvement, dans un projet de vie et de soins choisi, qu'il importe de les aider à mener à bien.

Ce constat conduit les pouvoirs publics à concevoir des dispositifs qui doivent permettre d'accompagner ces personnes en situation complexe, vivant à domicile, dans une recherche de rupture de l'isolement et de coordination des institutions et des professionnels libéraux intervenant auprès d'elles dans les domaines du soin, de l'éducation, des loisirs, et de la vie quotidienne à domicile (hôpital, CCAS, PMI, CMPP, Associations de patients et/ou des familles de patients, école, SAAD, SESSAD, IDEL ...).

Le contexte légal et réglementaire d'intervention des professionnels du domicile, agissant dans le cadre des aides à la vie quotidienne, entraîne des temps de travail morcelés (souvent des temps partiels), un manque de

reconnaissance du cadre complexe du métier, et une rémunération faible. Les professionnels de la coordination doivent tenir compte de ces paramètres. En effet, le personnel est peu stable, parfois en situation de mal-être à cause de situations émotionnellement coûteuses sur le plan psychique, qui peuvent conduire à des maltraitements.

Enfin, les libéraux amenés à intervenir dans ces situations souvent complexes doivent, au même titre que les institutions ou les aides humaines, travailler avec les proches et les aidants des personnes, dans un contexte où la coordination des interventions n'est pas toujours aisée, de même que la cohabitation de tous les protagonistes.

Face à ces situations, il est donc nécessaire d'instaurer une fonction de coordination, permettant de faire le lien entre la personne, sa famille et les intervenants, à partir d'une analyse fine des ressources et besoins de la personne et de chacun des membres du groupe famille.

Objectifs

Cette licence professionnelle vise à favoriser l'émergence de nouveaux professionnels ayant pour mission :

- D'accompagner la personne dans la construction et la mise en œuvre de son projet de vie : apporter une aide qui prenne sa demande comme point de départ, et tienne compte de ses contraintes et de ses possibilités propres, comme de celles de son environnement ;
- De rendre compétents à la fois la personne et le groupe familial, en les amenant à accroître et développer leur autonomie et leur capacité à agir ;
- D'identifier les professionnels pouvant contribuer à cette démarche (travailleurs sociaux, professionnels de l'aide à domicile, soignants, professionnels de l'insertion, acteurs de la compensation du handicap etc...) ;
- De créer du lien et favoriser le dialogue entre tous ces intervenants, en aidant chacun à trouver sa place dans le processus d'accompagnement proposé à la personne concernée.

Savoir-faire et compétences

Cette licence professionnelle vise à favoriser l'émergence de nouveaux professionnels ayant pour mission :

- D'accompagner la personne dans la construction et la mise en œuvre de son projet de vie : de lui

apporter une aide qui prenne comme point de départ sa demande et tienne compte de ses contraintes et de ses possibilités et celles de leur environnement ;

- De rendre compétent à la fois la personne et le groupe familial, en les amenant à accroître et développer leur autonomie ;
- D'identifier les professionnels pouvant contribuer à cette démarche (travailleurs sociaux, professionnels de l'aide à domicile, soignants, professionnels de l'insertion, acteurs de la compensation du handicap etc.) ;
- de créer du lien et favoriser le dialogue entre tous ces intervenants; en les aidant à trouver leur place dans le processus d'accompagnement proposé à la personne concernée

Ce professionnel devra avoir :

- Une capacité fine à analyser le territoire et ses ressources ;
- Une capacité d'observation, d'écoute et d'analyse des situations individuelles et collectives ;
- Des connaissances de ce que vivent les personnes vulnérables et leurs proches (des problématiques physiques et psychiques ainsi que des conséquences)
- Des connaissances concernant la vie des équipes
- Des connaissances sur le milieu institutionnel du territoire et la manière dont il peut être sollicité et intervenir

Ces connaissances doivent permettre

- De concevoir des modalités de soutien à la personne et à ses proches
- De gérer les équipes et ses membres
- de favoriser le travail en réseau

La mission de ces professionnels sera de concevoir et de mettre en œuvre des modalités de travail au cas par cas qui permettent d'instaurer un vivre ensemble entre membres de la famille et professionnels qui soient le plus apaisées possible pour tous.

Les + de la formation

Cette formation ouvre sur des métiers nouveaux et en plein développement, les étudiants auront une large possibilité d'emploi à la sortie de leur licence.

Organisation

Cette licence comprend uniquement des cours en présentiel. Elle accueille des étudiants en parcours direct et des étudiants en formation continue.

L'accent est mis sur la conception de projets tuteurés et sur le stage, en articulation avec des cours dispensés par des enseignants chercheurs et des professionnels de terrain.

La licence a été conçue et se déroule en partenariat avec l'AFM - Téléthon (association pour la Myopathie).

Elle comporte :

- Des enseignements fondamentaux
- Des enseignements complémentaires
- Des enseignements relatifs au projet tuteuré et au stage

Un accompagnement personnalisé et individualisé est proposé pour les projets tuteurés et pour les stages.

Le partenariat avec l'AFM - Téléthon ouvre des possibilités de stages.

Contrôle des connaissances

Le contrôle de connaissance se fera via des modalités variables en fonction des E.C., permettant à l'étudiant de valoriser et d'utiliser ce qu'il aura appris : devoirs maisons, dossiers, examens sur table, évaluations en contrôle continu.

L'accent, dans ses travaux, sera mis sur l'articulation entre la théorie, la méthodologie et la réalité du terrain.

Les méthodologies, les théories seront donc enseignées et évaluées de manière à servir le projet professionnel de l'étudiant, favorisant son autonomie et le travail en groupe.

Stage ou alternance

Stages

- > Stage: Obligatoire (300 heures)
- > Stage à l'étranger: Facultatif

Un accompagnement personnalisé et individualisé sera proposé pour les projets tuteurés qui pourront être effectués en groupe et les stages.

Le partenariat avec l'AFM ouvre des possibilités importantes de stage.

300 heures au second semestre.

Le stage devra comprendre un volet "travail en institutions" et un volet "travail avec les familles".

Admission

Conditions d'admission

Etre titulaire d'un équivalent licence 2 ou d'un diplôme équivalent de baccalauréat plus 2 ou faire valider un VAP ou VAE

Pré-requis et critères de recrutement

Une commission se réunira pour estimer : si le diplôme correspond bien aux souhaits de la personne et si son niveau d'étude est bien celui d'une licence ou baccalauréat plus 2.

Evidemment, une commission évaluera si la demande d'acquis professionnel peut correspondre aux acquis demandés.

Un dossier avec une lettre de motivation, une explicitation de la manière dont la formation pourra être suivie (pour les formations continues) et un curriculum vitae détaillé concernant à la fois les expériences professionnelles et les cursus académiques. Une commission comprenant les responsables des deux options statueront sur les admissions.

Et après

Poursuite d'études

La formation permet de postuler à un master SHS en fonction des prés requis de chacun des diplômes.

L'étudiant, s'il le souhaite, pourra intégrer un master.
Le choix du master devra tenir compte du projet professionnel et du parcours académique antérieur.

Passerelles et réorientation

L'étudiant, s'il le souhaite, pourra intégrer un master.
Le choix du master devra tenir compte du projet professionnel et du parcours académique antérieur.
Notons qu'il n'aura pas le titre de psychologue car il ne s'agit pas d'une licence 3 de psychologie. S'il veut intégrer un master de psychologie pour obtenir le titre, il devra refaire une licence 3 de psychologie.

Insertion professionnelle

Cette formation permet

- De gérer les équipes et ses membres
- de favoriser le travail en réseau
- d'acquérir des compétences pour travailler avec et sur les institutions avec les familles comprenant une personne en situation de handicap ou ayant maladie grave temporaire ou chronique.

De ce fait, les étudiants pourront être embauchés par toutes institutions (établissements, collectivités territoriales, associations...) qui ont pour mission

d'accompagner des personnes vulnérables qui vivent en milieu non ségrégué.

Compte tenu de la politique d'inclusion, de soins passant de l'hôpital à la ville de plus en plus d'acteurs devront se positionner sur ce domaine dans lesquels les compétences acquises dans cette licence professionnelle seront indispensables. Notons aussi le domaine des personnes âgées qui dans les années à venir seront de plus en plus nombreuses et de plus en plus a souhaité rester le plus longtemps à domicile.

Contact(s)

> Clemence Dayan

Responsable pédagogique
cdayan@parisnanterre.fr

> Helene Riazuelo

Responsable pédagogique
hriazuelo@parisnanterre.fr

Autres contacts

Secrétariat formation continue : Sarah Jouin
sarah.j@parisnanterre.fr